



NOTE ADDITIVE

AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE YAOUNDÉ EN FÊTE YA-FÉ

1

Pour rappel, chaque exposant est tenu de lire le règlement général et par sa signature il s'engage à le respecter.

Cette note additive est spécialement élaborée pour les restaurateurs.

Malheureusement, à chaque édition nous constatons le non-respect des règles évidentes concernant la salubrité. Non seulement ce n'est pas respecté mais les déchets sont laissés à même le sol, entraînant des odeurs et des dérangements visuels aux visiteurs.

A partir de cette année, l'organisateur ne tolérera plus ces écarts.

C'est pourquoi, en signant cette note additive, vous vous engagez à :

- Nettoyer vos poissons et poulets dans l'espace dédié suivant les consignes données par l'organisateur.
- Nettoyer votre vaisselle suivant les consignes données par l'organisateur.
- Vous procurer des sacs poubelle ainsi que des bâches plastiques.
- Nettoyer régulièrement votre espace en stockant vos déchets dans les bacs mis à disposition.

L'organisateur quand à lui s'engage à :

- Vous garantir un espace dédié au nettoyage de vos poulets et poissons
- Vous garantir un espace dédié pour le nettoyage de votre vaisselle.
- Vous garantir un service journalier de ramassage des déchets

Un service de sécurité dédié sera mis en place cette année. Le non-respect de ces consignes peut amener à l'expulsion de l'exposant sans remboursement.



2

CONSIGNES DE L'ORGANISATEUR :

HORAIRE DE NETTOYAGE À RESPECTER OBLIGATOIREMENT :

08h à 11h et 15h à 17h

Nettoyage des poulets et poissons uniquement dans l'espace dédié en mettant au sol une bâche plastique et des cartons afin qu'aucun déchet ne touche le sol. A la fin du nettoyage, tous les déchets seront mis dans des sacs poubelle qui seront fermés et déposés dans les bacs mis à disposition.

Nettoyage de la vaisselle, un espace vaisselle sera mis à disposition. Merci de jeter dans les sacs poubelle tous les déchets de nourriture avant de laver vos couverts. Les sacs seront fermés et déposés dans les bacs mis à disposition.

Notez Bien : Chaque espace a droit à 4 braiseuses.

Pour l'Exposant :

Pour la Fondation :